

Pièces justificatives pour **une première inscription en PASS** (à déposer en ligne)

Année 2022-2023

1. L'engagement, lu, approuvé et signé*
2. Le formulaire du paiement des droits d'inscription rempli et signé*
3. La déclaration sur l'honneur remplie et signée*
4. La copie du relevé de notes du baccalauréat signé (l'original devra être présenté à la scolarité à la rentrée et sera conservé jusqu'à la présentation du diplôme officiel du bac)
5. Pour les boursiers, la notification de bourse conditionnelle ou définitive du CROUS
6. L'attestation CVEC (à imprimer sur : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>)
7. La copie de la carte d'identité recto/verso ou carte de séjour (pour les étudiants étrangers) en cours de validité
8. L'extrait de naissance pour les étudiants étrangers hors CEE
9. La copie de la journée défense et citoyenneté (pour les étudiants ayant la nationalité française et moins de 25 ans)
10. 1 photo d'identité récente (indiquer au dos nom, prénom et numéro de dossier étudiant si envoi par voie postale)
11. La copie des vaccinations obligatoires et à jour (copie du carnet de santé) : DTC Polio (valable 10 ans) et BCG
12. L'autorisation parentale pour les mineurs uniquement *

*Les pièces suivantes sont disponibles sur la page Web de la faculté de médecine (inscriptions PASS) en téléchargement :

- Engagement
- Déclaration sur l'honneur
- Autorisation parentale
- Le formulaire de paiement des droits d'inscription



Le certificat de scolarité et votre carte étudiante vous seront remis sur RDV, à partir de mi-juillet et jusqu'au premier jour de la rentrée et uniquement sur présentation de votre relevé de notes ORIGINAL du bac. Nous conserverons votre relevé de notes jusqu'à la présentation du Diplôme du baccalauréat ORIGINAL.

Le Diplôme du baccalauréat ORIGINAL devra être présenté à la scolarité dès réception. En échange, votre relevé de notes du bac ORIGINAL vous sera rendu. Il est impératif d'effectuer cette démarche avant les épreuves écrites de décembre.